Par e-mail : https://www.lalibre.be/planete/sciences-espace/2023/11/04/a-la-cote-la-belgique-na-plus-que-pour-80-ans-de-reserve-de-sable-VZMTHABSIBHWNFPFY2E5THXJ2A/

”À la Côte, la Belgique n’a plus que pour 80 ans de réserve de sable”

Notre pays devrait être plus stratégique dans la gestion de cette ressource cruciale mais encore trop perçue comme gratuite, selon l’Onu.

Sophie DevillersJournaliste service Planète

-
- Publié le 04-11-2023

La Belgique est particulièrement concernée par la problématique de l’extraction de sable, en raison de deux éléments, selon Arnaud Vander Velpen, analyste à l’Unep. Elle fait tout d’abord partie des pays qui sont les plus actifs dans le secteur. ” L*a Belgique est un acteur à l’échelle globale : par exemple, notre pays héberge deux des plus grandes entreprises de dragage (Deme et Jan de Nul), avec autour d’elles une industrie et des entreprises consultantes, qui possèdent beaucoup de poids dans le monde maritime et la construction maritime. Ce secteur belge a beaucoup d’expertise, mais aussi bien sûr une responsabilité dans ce dossier.”*

La Belgique fait ainsi partie des quatre pays les plus importants de la planète en termes de flotte de navires extracteurs, avec la Chine, les Pays-Bas ou les États-Unis. Les navires des entreprises de dragage belges, “*les plus avancées au monde”*, ne sont en effet pas seulement actifs dans les eaux belges mais “*dans le monde entier, de Singapour aux États-Unis, en passant par l’Afrique et l’Amérique du Sud”*. Les entreprises qui travaillent dans les eaux belges viennent en revanche de Belgique ou des pays limitrophes : “*l’économie des distances joue. Actuellement, le sable est considéré comme une ressource gratuite. Ce qu’on paie pour le sable, c’est plutôt le coût de l’extraction et les transports”*.

Zone très étudiée

Deuxième spécificité belge : “L*a Côte belge est peut-être la côte la plus étudiée du monde, grâce à des experts* (du Musée des Sciences naturelles) *qui ont évalué la réserve de sable dans la partie belge de la mer du Nord, mais aussi aux Pays-Bas. Pas seulement en termes de volumes mais aussi en termes de qualité. C’est assez unique : la Belgique est un des seuls pays au monde qui peut vraiment répondre à la question : comme combien de sable avez-vous et comment pourriez-vous l’utiliser ?”* Ces recherches indiquent toutefois qu“*à la vitesse actuelle de l’extraction, la Belgique a seulement 80 ans de réserve de sable devant elle”*.

Ce qui ne signifie bien sûr pas qu'il n'y aura plus de sable au fond de la mer à cette date, mais que les impacts de l'extraction sur l'écosystème côtier belge seront majeurs. "*Pour trouver du sable dans la côte, il faudrait aller beaucoup plus profond, probablement élargir les concessions et donc l'impact sur l'écosystème ne sera plus acceptable. Or, la Belgique est un pays très bas qui doit se protéger contre l'augmentation du niveau de la mer. La mise en œuvre de la vision de la Belgique à ce niveau, qui consiste à ajouter cent mètres de plage devant toute notre côte, va consommer une très grande partie de cette réserve de 80 ans. La Belgique devra donc probablement acheter du sable sur le marché international. Et on ajoutera donc notre pays sur la liste des pays dépendants du sable étranger. Le sable est encore largement tenu pour acquis : il y a toujours cette idée, si on ne trouve pas le bon sable sur notre côte, on l'achètera ailleurs. Mais ce qui n'est pas pris en compte, c'est que ce n'est pas parce que les Pays-Bas, par exemple, ont une réserve beaucoup plus importante que la Belgique sera le seul pays à vouloir puiser dans cette réserve…"* Ceci en sachant que les réserves de sable côtières ont aussi tendance à se réduire : "L*es projets éoliens en mer se trouvent souvent sur les bandes de sable car c'est là où le sol est le plus stable"*.

Les solutions possibles

Quelle solution ? "*Je pense que la Belgique et que tous les pays doivent être plus stratégiques avec leurs ressources de sable. Il y a sable et sable. Par exemple, pour renforcer la côte et les plages, il faut utiliser un grain de sable qui ressemble au sable déjà présent. De toute façon, si on utilise du sable plus fin que celui présent dans cet écosystème, celui-ci sera emporté au prochain orage et nous serons obligés de remplir la plage plus souvent, ce qui veut dire puiser dans notre écosystème. Dans ce cas-là, on va en gros stériliser la Côte belge ! La Belgique sait quel sable est disponible, c'est le premier pas. Maintenant, la question est comment l'utiliser dans le futur ? Quelle est votre projection ? Quelle quantité allez-vous utiliser à l'avenir et comment cela correspondra-t-il à vos autres besoins ? Et où sont les zones écologiques à protéger ? Comment les protéger ?"*

Du côté du Service public fédéral Économie, qui supervise l'extraction de sable à la Côte belge, on précise tout d'abord que les concessions sont soumises à une réglementation stricte : limitation en termes d'espace, de volumes et de techniques utilisées (par exemple vitesse du bateau et épaisseur de la couche de sable ôtée). "*Ces dernières années, la Belgique – élève modèle en la matière – a pris plusieurs mesures visant à limiter l'impact de l'extraction de sable sur l'environnement marin. Auparavant, la limitation verticale d'extraction était définie par une profondeur constante de 5 m. Depuis janvier 2021, cette limite se base sur divers critères : la conservation de la nature des sédiments pour préserver le fond marin ; la préservation de la morphologie des bancs de sable basée sur leur rôle dans la protection de la Côte belge ; l'utilisation optimale du sable disponible dans les structures dynamiques telles que les dunes, la limitation de l'impact de l'extraction sur les conditions hydrodynamiques… Nous avons aussi en phase de test une application pour surveiller en temps réel l'extraction de sable*, détaille le porte-parole, Etienne Mignolet, qui précise que, dans le futur, des mesures pour limiter l'impact écologique pourront encore être prises, sur base du monitoring des effets de l'extraction sur notre Côte effectué par les scientifiques.

Une vision durable à long terme "absolument nécessaire"

Pour la période 2026-2034, le prochain plan d'aménagement des espaces marins (qui réglemente l'extraction) est en préparation. "*Une vision à long terme sera élaborée dans les années à venir"*, précise Etienne Mignolet, qui ajoute que ce sont, comme aujourd'hui, les études scientifiques qui seront à la base des changements réglementaires. Selon le service Plateau continental, le volume total de sable disponible dans la partie belge de la mer du Nord est

actuellement de l’ordre de 550 millions de mètres cubes. Chaque année, environ 4 millions de mètres cubes de sable sont extraits (jusqu’à 3 millions pour l’industrie et environ 1 million pour la protection côtière). “*Au rythme actuel de l’extraction, ce volume serait suffisant pour couvrir les besoins en sable durant 130 ans. Toutefois, tenant compte de la qualité des sables (les sables fins sont moins adaptés à certaines utilisations industrielles) et de l’abondance moindre en sable plus grossier, la réserve de sable pour l’industrie est plus limitée dans le temps. Les ajustements des zones de concession dans le Plan spatial marin 2026-2034 combinés à une augmentation de la demande en sable pour protéger nos côtes contre la montée du niveau marin, modifieront probablement les réserves en sable marin. Une vision pour une gestion durable des réserves du sable marin à long terme est absolument nécessaire. Pour répondre à la demande à long terme, le Service Plateau continental prend deux initiatives : premièrement, la demande de nouvelles zones d’extraction de sable à l’extrémité de la partie belge de la mer du Nord ; et deuxièmement, la promotion de l’utilisation de sable recyclé ou secondaire, tant pour l’industrie que pour la protection côtière. Des études sont en cours pour explorer les possibilités de l’utilisation de sable recyclé*”.